ANNEXE 1
Données essentielles des conventions de subvention

					Données essentielles des conventions de subvention	on					
nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	notification UE (10)	pourcentageS ubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-07-11	Pôle nutrition	492 784 418 000 021	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'action "Ateliers culinaires séniors nutrition et activité physique"	81 491,00 €	Aide en numéraire		2024-07-16_ 2025-03-31	Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-07-11	Cher emploi animation	35 248 028 900 029	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'action "Ateliers culinaires séniors" cultur'& sport seniors"	47 430,00 €	Aide en numéraire		2024-07-16_ 2025-03-31	Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-07-11	Victorine	90 109 182 700 013	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'action "Les ateliers de Victorine"	85 230,00 €	Aide en numéraire	Échelonné: Acompte n° 1: 50 % dans un délai maximal de 2 mois à compter de la notification Acompte n° 2: 30 % dans un délai maximal de 2 mois à compter de la réception du justificatif demandé Solde: 20 % versés dans un délai maximal de 2 mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2025-03-31	Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageS ubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-07-11	A.S.E.F	41 442 294 900 035	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'action "Bien veillir à domicile : lien social et prévention, une réponse adaptée aux besoins de chacun"	35 306,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai maximal de 2 mois à compter de la notification Solde : 20 % versés dans un délai maximal de 2 mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2024-07-16_ 2025-03-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-07-11	Solutions vie pratique		Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'action "Le bus numérique"	29 019,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai maximal de 2 mois à compter de la notification Solde : 20 % versés dans un délai maximal de 2 mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2024-07-16_ 2025-03-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-07-11	STRAVVEL	88 953 647 000 012	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'action "Spectacles vivants interactifs et sensoriels"	24 588,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai maximal de 2 mois à compter de la notification Solde : 20 % versés dans un délai maximal de 2 mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2024-07-16_ 2025-05-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013		Comité départemental équitation du Cher		Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'action "Médiation équine en EHPAD"	26 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai maximal de 2 mois à compter de la notification Solde : 20 % versés dans un délai maximal de 2 mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2024-07-16_ 2026-01-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageS ubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-08-08	Ass mutuelle agricole soins à domicile	24 521 240 000 021	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence des financeurs pour les actions - n° 1 "Ateliers de prévention pour aider à maintenir du lien social : ateliers mémoire, équilibre, nutrition (CLIC)" - n° 2 "Semaine bleue 2024" - n° 3 "Plateforme de répit d'accompagnement" - n° 4 "Accueil de jour itinérant"	39 583,00 € : - n° 1 : 1 375,00 € - n° 2 : 6 000,00 € - n° 3 : 19 640,00 € - n° 4 : 12 568,00 €	numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai maximal de 2 mois à compter de la notification Solde : 20 % versés dans un délai maximal de 2 mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2024-08-24_ 2025-03-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-08-08	Association Unis-Cité	39 819 156 900 209	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'action "Solidarités séniors - les volontaires en service civique pour le bien vieillir (Exintergénéreux et Silver Geek)"	60 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai maximal de 2 mois à compter de la notification Solde : 20 % versés dans un délai maximal de 2 mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2024-08-24_ 2024-11-09		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-11-19	Théâtre du Chaos	41 476 473 800 038	Avenant n° 1 à la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'action n° 1 "Les pieds dans le tapis" et l'action n° 2 "Un si bel automne"	23 013,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai maximal de 2 mois à compter de la notification Solde : 20 % versés à compter de la réception du justificatif demandé	2024-12-10_ 2025-09-30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-08-09	Solidarité habitat centre Val de Loire	30 265 758 000 130	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'action "Programme d'intérêt général pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées : bien chez moi"	30 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai maximal de 2 mois à compter du passage du dossier en assemblée délibérante Solde : 20 % versés dans un délai maximal de 2 mois à compter du justificatif demandé	2024-12-10_ 2025-03-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageS ubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013		Association pour la gestion de la résidence autonomie Louis JOUANNIN	31 472 941 900 023	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2024- 2029 dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie	30 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acomptes : 50 % à la notification 50 % au vu du justificatif demandé	2024-08-24_ 2025-03-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	11-12-2024	Les mille lieux du Berry	83 046 401 200 012	Avenant n° 15 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des sites : le pôle du cheval et de l'âne, le pôle des étoiles, la halle de GROSSOUVRE espace métal, base de loisirs de Goule, base nature-aventure de SIDIAILLES, définisant les conditions de prise en charge de l'opération "réhabilitation de l'ancien manège au pôle du cheval et de l'âne pour l'accueil des regroupements familiaux, professionnels ou spectacles" dans le cadre du renouvellement des équipements du pôle au titre de la stratégie de repositionnment touristique - subvention d'investissement	202 999,00 €	Aide en numéraire	Unique	2024-12-19		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-01-13	Office de Tourisme	38 979 645 900 011	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2024 dans le cadre de la mutualisation des offices de tourisme de la destination "Sud Berry"		Aide en numéraire	Unique	2024-12-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-12-15	Office de Tourisme	77 502 320 300 042	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2024 dans le cadre de la mutualisation des offices de tourisme de la zone "Bourges et environs"	40 000,00 €	Aide en numéraire	Unique	2024-12-31		Non	1

nomAttribuant idAttribuant dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageS ubvention (11)
---	---------------------	--------------------	-----------	-------------	------------	----------------------------	---------------------------	-----------	-------------------------	-----------------------------------

- (1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)
- (2) Raison sociale du bénéficiaire
- (3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) Taille : 14
- (4) Objet de la subvention Taille maximum : 256 caractères
- (5) Montant total de la subvention en décimal Le séparateur des décimales est la virgule.
- (6) Nature de la subvention Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en nature
- (7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) Taille maximum : 256 caractères
- (8) Si la date exacte d'un versement n'est pas encore connue, indiquer une période vraisemblable de versement. Si date : AAAA-MM-JJ

Exemple: Si période (de date 1 à date 2): AAAA-MM-JJ_AAAA-MM-JJ

- (9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises
- (10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis Mention : oui ou non
- (11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la subvention entre ces attributaires

Décimal - Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35 si le bénéficiaire reçoit 35 % du montant de la subvention